Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260526-20260501-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2026

N° 2026.05.01
Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Date de Convocation

Le 20 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 00

Représentés : 03

Votants : 29

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD, M. Cédric ANTONIAZZI, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, M. Damien MICHAUD, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
Mme Aliette GEAIRON à Mme Jocelyne LECROQ,
M. David-Alexandre MEUNIER à Mme Méloée GANGNEUX,
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE,

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire explique que la Commission Communale des Impôts Directs a pour mission de suivre et de participer au travail de mise à jour des bases d'imposition aux taxes locales, effectué par les Services Fiscaux.

Dans ce cadre, elle a à se prononcer sur tous les changements d'imposition impactant certains contribuables/administrés de la Commune suite aux modifications physiques des propriétés bâties de la Commune (constructions nouvelles, démolitions ou additions de constructions, rénovations…).

La Commission Communale des Impôts Directs est composée de la Maire ou de son représentant qui en assure la présidence, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services fiscaux, parmi une liste de trente-deux contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Ces membres doivent :

1. Être âgés de 18 ans au moins ;
2. Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
3. Jouir de leurs droits civils ;
4. Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
5. Être familiarisés avec les circonstances locales
6. Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260526-20260501-DE

L'article 1650 - Paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Peuvent également participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de constituer la CCID ;

Considérant que la Maire est membre de plein droit de la CCID ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De dresser** la liste de contribuables, en nombre, susceptibles d'être désignés par le directeur départemental des finances publiques, commissaires de la Commission Communal des Impôts Directs, comme suit :

Président(e) de la CCID	M. Jean-Luc ARMAND

Commissaires titulaires	**Commissaires suppléants**
Mme Nathalie GANGNEUX	Mme Christine BESSON
M. François GROC	Mme Silvie ANTUNES
M. Alexandre DAUBORD	Mme Elodie PUYBAREAU
Mme Tiphanie COURTINE	M. Valentin GILLET DEBARRE
M. Stéphane GASPAR RIBEIRO	M. Alexandre ESTHER
Mme Carole ROMUALDO	Mme Delphine CHERPI
M. Sébastien DROCHON	M. Laurent DRÉANO
Mme Mélina RAVOTE	Mme Sandrine GAUTIER
M. Sylvain BRÉANT	M. David Alexandre MEUNIER
M. Laurent MAURER	Mme Aliette GEAIRON
M. Gregory LARCHER	Mme Aline LARGEAU
Mme Patricia SAINT-VENANT	Mme Sophie DANIAUD
Mme Coralie FLAIS	M. Benjamin THOUVIGNON
M. Jacques DEFENIN	M. Cédric ANTONIAZZI
M. Frédéric GRILLET	M. Damien MICHAUD
Mme Béatrice ODINK	M. Alexis MOREAU

- **De notifier** cette liste au directeur départemental des finances publiques ;

- **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260526-20260501-DE

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 01/06/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

La Maire,
Catherine GAY

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 01/06/2026
Qualité : Monts - Maire